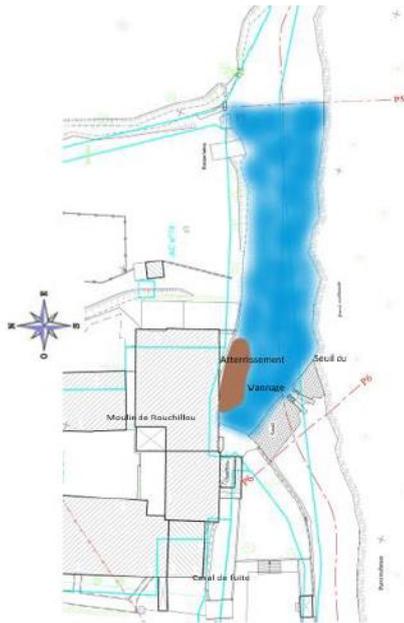
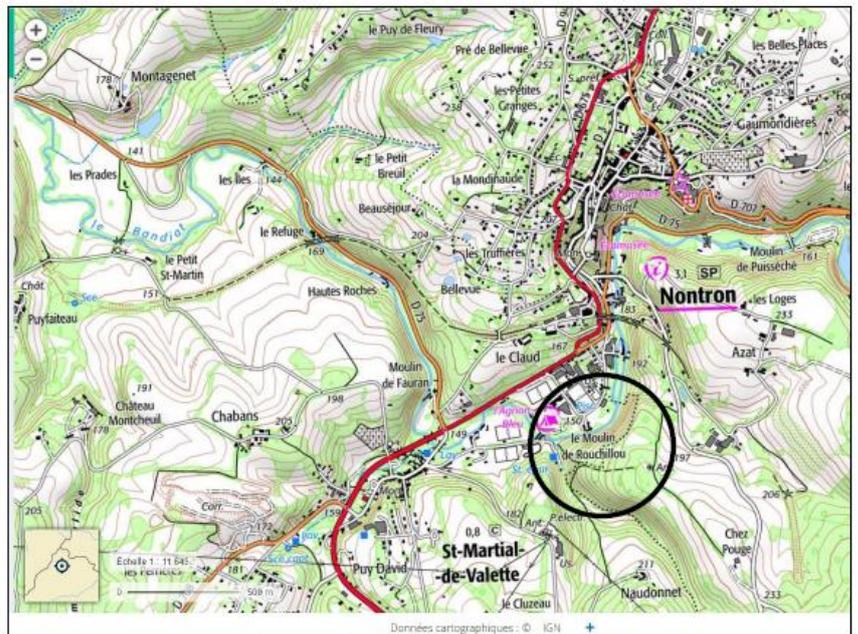


**EFFACEMENT DU SEUIL DU MOULIN DE ROUCHILLOU
RUISSEAU DU BANDIAT
COMMUNE DE SAINT MARTIAL DE VALETTE (24)**



Carte 2 : Moulin de Rouchillou - plans de l'ouvrage et de sa zone d'influence



Carte localisation du moulin de Rouchillou (source Géoportail)

Le SYMBA Bandiat-Tardoire a porté le projet d'effacement du seuil du moulin de Rouchillou sur le ruisseau du Bandiat. Localisé, en zone urbaine, aux portes de la ville de Nontron, le site était sujet au risque inondation (habitations, infrastructures sportives, camping). L'enjeu identifié de restauration de la continuité sédimentaire et piscicole a aussi motivé l'action. Après une phase de concertation avec le propriétaire de l'ouvrage et les partenaires institutionnels, techniques et financiers, le propriétaire a opté pour un effacement total de l'ouvrage.

Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre : Syndicat Mixte des Bassins Bandiat Tardoire

Opérateurs : SARL TALLET ET FILS, ECCEL ENVIRONNEMENT, SOTEC PLAN, FDPMA16, APPMA NONTRON

Période de réalisation des travaux : de novembre à décembre 2024 (20 jours).



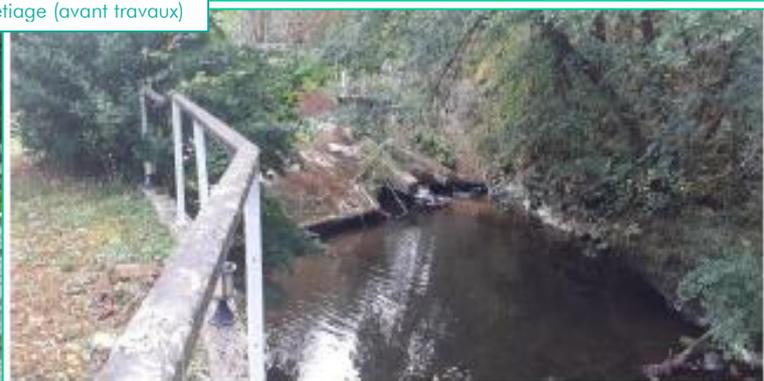
Avant/après effacement (déc. /2024)



Répertoire d'exemples



Site en crue et à l'étiage (avant travaux)



Pêche de sauvetage



Ligne d'eau abaissée (1,80m au seuil)



Mise en place d'un gabion 15 ml 1.5H 1.5P et repose des grilles de la prise d'eau

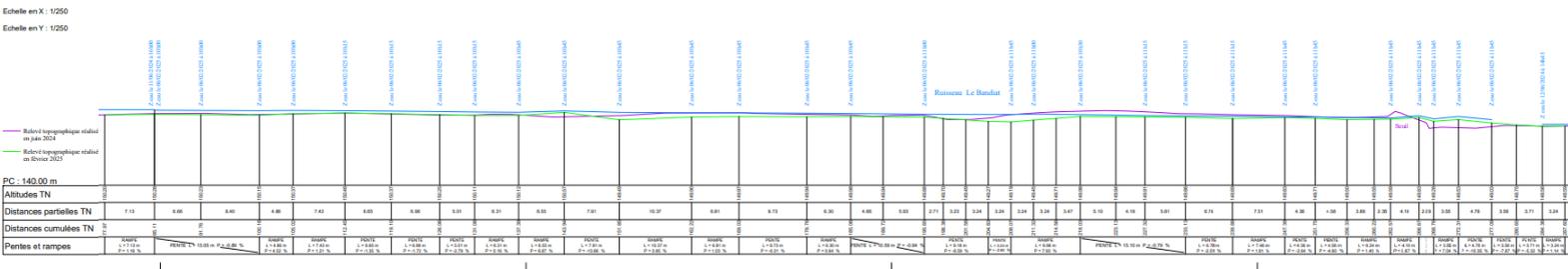
Objectifs de l'action :

- Réduire le risque inondation en abaissant la ligne d'eau sur le secteur urbain afin par l'effacement du seuil
- Assurer la libre circulation sédimentaire et piscicole (~ 1.5 km)
- Restaurer la qualité du milieu (libre écoulement des eaux)

Mode opératoire pour l'effacement du seuil :

1. Mise en place de 2 sondes de suivi qualité des eaux (MES inférieur à 1g/l). Aucun dépassement détecté.
2. Prospection mulettes perlières (prestation en interne)
3. Pêche de sauvetage (80 ml amont aval du seuil et bras de décharge)
4. Démantèlement du seuil
5. Reprofilage en long sur 240 ml (880m³ de matériaux)
6. Mise en place d'une protection en génie civil type gabion sur 15 ml

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.fr



Profil en long du projet avant et après travaux – Echelle 1/250

Coût du projet : 83 811.59€ TTC

Dont : Travaux 77 987.40€ ; Pêche de sauvetage 2 150€ ; Suivi qualité des eaux (MES) 9 426 €.

Financement :

Cette opération a reçu le soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (60%), de la Région Nouvelle Aquitaine (30%), Fédération de Pêche Dordogne (reste à charge).

Ce soutien a permis d'atteindre un taux de financement de 100% pour ce projet. Le dé plafonnement d'aides publique au-delà de 80% à été autorisé pour lancer la 1ère action de ce genre sur le Bandiat classé réservoir biologique ZNIEFF type 1 où il y a encore une enjeu mulette perlière fort avec une population viable.

Informations sur les aspects administratifs :

L'action a été réalisée, hors du programme Pluriannuel de Gestion, dans le cadre d'un dossier de DIG et DLE unique avec des financements spécifiques à cette action.

Le ruisseau du Bandiat est classé liste 1 et liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement. Il est aussi classé réservoir biologique de ses sources à Moulin Blanc (87-24).

Suite à un dépôt de dossier de Déclaration d'Intérêt Général et dossier loi sur l'eau, un arrêté préfectoral spécifique au titre de l'urgence a été pris. Il a été complété par un arrêté préfectoral autorisant la pêche de sauvetage. Il n'a pas été demandé de dérogation espèces protégées dans la mesure où la prospection « mulettes perlières » a été infructueuse. Les services de la DREAL ont été informés en ce sens.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre le propriétaire et le SYMBA BT.

Un courrier de renonciation au droit d'eau a été déposé auprès des services de la DDT Dordogne s'en est suivi une prise d'arrêté abrogeant le droit d'eau.

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions météorologiques et hydrauliques. L'opérateur a su s'adapter aux conditions de terrain et au délais imparti (20 jours) pour la réalisation de cet effacement.

La réactivité du cours d'eau est visible dès l'effacement. Lors des travaux après l'effacement du seuil, il restait encore tout le reprofilage et la protection en gabion à faire. Une crue (toute relative à 8m³/s) a suffi à remobiliser les 2/3 des matériaux présents qu'il était prévu de reprofilés (880 m³ devaient être régalés sur 240 ml afin d'obtenir le nouveau profil en long).

En somme, la crue a fait quasiment tout le travail de mobilisation et de rééquilibrage de matériaux biogènes (sables fins à galets) créant des habitats intéressants pour la faune aquatique et filtration des eaux.

Facteur de réussite du projet :

C'est le propriétaire qui s'est rapproché du syndicat pour connaître les solutions possibles pour réduire le risque inondation qui le concernait directement. Le moulin avait été inondé 5 fois l'hiver 2023-2024 mais aussi antérieurement. L'effacement s'est présenté à lui comme une évidence. L'avis technique et la capacité du SYMBA à porter la MOA et la MOE, l'ont rassuré et convaincu.



Plaine d'inondation du ruisseau du Bandiat (zone en jaune) ; Seuil du Rouchillou

Suivi à mettre en place :

La pêche de sauvegarde sert de situation initiale

(51 chevaines, 31 goujons, 10 chabots, 10 gardons, 10 lamproies de planer, 3 loches franches, 3 ablettes, 3 truites de rivière, 2 barbeaux fluviatiles, 1 anguille). Cette pêche a été interprétée comme indicatrice d'une bonne diversité d'espèces mais avec un faible nombre d'individus sur la zone pêchée ce qui est expliqué par plusieurs raisons : un secteur à forte pression due aux ouvrages en travers (1 tous les km), la qualité d'eau, des étiages parfois sévères comme en 2022 au droit du Rouchillou (40l/s).

Un suivi N+1 à N+3 sera réalisé afin de connaître et comprendre l'évolution hydromorphologique du cours d'eau ainsi que les effets constatés sur l'état général du milieu aquatique. Un suivi post crue morphogène sera aussi nécessaire afin de constater si un réajustement du lit mineur est nécessaire.

Indicateurs de suivi : ~ 3000€ TTC

- Suivi selon le protocole CarHyCE
- Suivi IPR et IBG
- Suivi photographique



Pêche de sauvegarde

Sources documentaires :

- [Effacement petits ouvrages transversaux Réflexion pour la maîtrise d'œuvre interne](#) - ARRA²
- [Recueil d'expériences sur la continuité longitudinale des cours d'eau](#) - OFB
- [Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de l'Ourcq](#) - C. LOMBARD
- [Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Glô](#) - EPTB Vilaine

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : David MARHEIN - service technique SYMBA Bandiat-Tardoire - La Monnerie 87150 CUSSAC

05.55.70.27.31 / 07.89.24.93.96 - david.marhein@symbabt.fr - <http://syndicat-bandiat-tardoire.fr/>

Président du Syndicat au moment des travaux : Richard SIMONNEAU